



## Changement des conditions et des horaires de travail

Par **jewski**, le **08/09/2010** à **19:18**

Bonjour,

Je suis animatrice socio-culturelle pour des adolescents (11-17 ans) dans une municipalité de la région parisienne. Je travaille ici depuis le 06 mai 2009.

Nous travaillons du lundi au vendredi toute l'année en sachant que pendant les périodes scolaires nous finissons tous les jours à 19h.

Selon les projets, nous sommes amenés à travailler le soir, les samedis et les dimanches, bien que cela soit occasionnels puisque cela se fait en fonction des projets des animateurs.

Cependant, il y a quatre mois environ, nous avons appris de notre direction, que nous allions travailler tous les samedis, donc du mardi au samedi. Personne ne nous a demandé notre avis sur ce changement de conditions de travail. Les seules négociations, dont nous avons pu bénéficier, sont que nous avons neuf mois de transition à partir de janvier 2011 pour soit s'organiser, soit partir. Nous avons demandé de nouvelles négociations et on nous a répondu que cette décision n'était pas négociable. Que l'avenir du service se ferait désormais avec une ouverture le samedi que ce soit avec ou sans nous. Donc il n'y a aucune discussion possible, aucun compromis ne peut être trouvé.

Bien sur, nous n'avons aucune compensation financière.

Est-ce que cela est légal ? Que pouvons nous faire pour faire face à cette décision ?

Qu'elle est la limite de notre employeur ? Et quels sont nos droits ?

Merci d'avance de votre réponse.